

SYNDICAT MIXTE DU SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

9 novembre 2017

MAIRIE DE MAURIAC

17 délégués étaient présents :

Communauté de Communes du Pays Gentiane : François BOISSET, Christian FLORET, Anne-Marie MARTINIERE, Gilbert MOMMALIER et Charles RODDE.

Communauté de Communes du Pays de Mauriac : Marie-Hélène CHASTRE, Serge LEYMONIE, Olivier ROCHE et Jean-Pierre SOULIER.

Communauté de Communes du Pays de Salers : Jean-Marie FABRE, Jean-Bernard PASSENAUD et Monique VIOSSANGE.

Communauté de Communes Sumène Artense : Daniel CHEVALEYRE, Marc MAISONNEUVE, Guy LACAM, Christophe MORANGE et Gilles RIOS.

4 délégués ont donné pouvoirs :

Mme Valérie CABECAS qui a donné pouvoir à Monsieur Charles RODDE,
Monsieur FREYRIA qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier ROCHE,
Monsieur François DESCOEUR qui a donné pouvoir à Madame Monique VIOSSANGE,
Monsieur Hervé GOUTILLE qui a donné pouvoir à Monsieur Marc MAISONNEUVE.

8 délégués étaient excusés : Jean-Jacques GEMARIN, Gérard LEYMONIE, Yves MAGNE, Jean-Yves BONY, Bruno FAURE, François DESCOEUR, Patrice FALIES et Stéphane BRIANT.

Monsieur Gérard LEYMONIE, Maire de Mauriac et Président de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président du syndicat Mixte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. Il fait l'appel afin de s'assurer que le quorum est atteint.

Dix-sept délégués sont présents (21 votants).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 40.

Le compte rendu du comité syndical en date du 4 juillet 2017, n'appelle aucune remarque et est donc validé par l'Assemblée.

Monsieur Olivier ROCHE est désigné secrétaire de séance.

Les questions diverses concernent une information sur l'organisation de la gouvernance du SCOT et la composition des groupes de travail des ateliers thématiques. Aucune autre question n'est ajoutée à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°18/2017 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du budget primitif des collectivités territoriales, qui comptent parmi leurs communes adhérentes, une ou plusieurs communes de 3500 habitants et plus, est précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Ce débat, qui a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif, permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les orientations budgétaires du budget primitif pour 2018 et les résultats de l'année 2017.

Le Président rappelle le fait que le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de dresser un bilan de l'exécution budgétaire passée pour mieux définir perspectives budgétaires, c'est-à-dire les grandes orientations de la politique budgétaire pour le prochain exercice 2018.

1/ Exécution Budgétaire 2017

En termes d'activité, l'année 2017 a été principalement marquée par :

- Le recrutement d'un chargé de mission SCOT contractuel à temps complet à partir du 1^{er} mars 2017,
- L'engagement de la publicité d'un marché publique à procédure adaptée pour l'élaboration du SCOT Haut Cantal Dordogne et le recrutement d'un groupement d'entreprises,
- L'engagement des études et missions nécessaires à l'élaboration du SCoT : diagnostic de territoire,
- La réalisation de plusieurs réunions,
- La visite du territoire du SCOT CauValDor,
- L'engagement de premières actions et des premiers outils de concertation : notamment une réunion avec les élus des 67 communes du territoire du SCOT, ainsi que de communication : la publication d'une première lettre Infoscot, la création et la mise à jour du site Internet, la publication d'un premier article dans le quotidien La Montagne,
- Le lancement des activités réglementaires du SCoT : dérogation L 122-2, et participation aux réunions en tant que PPA,

Le budget 2017 a été exécuté normalement, ne nécessitant pas d'ajustement interne (cf. annexe 1).

La situation financière du syndicat mixte est saine avec une situation de trésorerie qui reste à surveiller du fait de la réalisation des études et d'un certain décalage dans le versement des subventions qui permettent d'équilibrer leur financement.

Suite à la consultation d'entreprises, le montant des études sera de 174 600 € HT, soit 209 520 € TTC, et non 300 000 € TTC comme prévu initialement.

Pour financer, les études, le syndicat dispose de plusieurs types de recettes :

- La Dotation globale de développement (DGD) versée par l'Etat, qui sert à financer l'élaboration du SCOT (fonctionnement et investissement). Elle comprend une part nationale et une part départementale. Au total, la DGD représente 125 158,00 € des recettes du syndicat (2015 : 50 000 €, 2016 : 36 000 €, 2017 : 39 158 €).

En 2015 et 2016, la DGD a été intégré à la section de fonctionnement, soit 50 000 + 36 000 € = 86 000 €.

En 2018, elle a été intégrée à la section d'investissement, soit 39 158 €.

Les montants de la part nationale et de la part départementale de la DGD attribuée au syndicat en 2018 seront arrêtés en commission en novembre 2018.

- L'aide aux SCOT versée par le Conseil Départemental, d'un montant équivalent à 7,5% des dépenses d'investissement hors taxe, soit 7,5% x 174 600 € = 13 095 €.

- Le FCTVA, qui permet de récupérer une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement, et qui sera versé en N+2 (209 520 € x 15,761% = 33 022,45 €).

A ce jour, il reste à financer 209 520,00 € de dépenses d'études - 85 275,45 € d'aides = 124 244,55 €.

2/ Perspectives 2018

L'exercice 2018 est déterminant pour le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale dans les délais fixés par les instances décisionnelles. Ainsi, plusieurs étapes importantes doivent être engagées et accomplies pour la réussite de l'objectif.

Il est précisé que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les opérations et études engagées par le Syndicat Mixte en vue de l'élaboration du SCoT figurent à la section d'investissement et sont éligibles au FCTVA (article L121-7 du code de l'urbanisme).

En investissement, poursuite des études lancées en 2017 (finalisation du diagnostic, engagement et finalisation du PADD et début de réalisation du DOO).

En fonctionnement, les actions principales suivantes sont prévues :

- Actions de concertation avec les élus, le grand public et les personnes publiques associées ;
- Actions de communication ;
- Frais généraux de fonctionnement dont fournitures, déplacements, assurances ...
- Frais de personnel.

Pour les recettes, elles sont constituées principalement par les participations des membres et les subventions et dotations (DGD).

Il est proposé d'augmenter légèrement la participation des EPCI membres en passant de 10 000 € à 12 000 € par EPCI. En effet, les dépenses d'investissements (études) vont fortement augmenter en 2018, et les dépenses de fonctionnement vont évoluer en se maintenant à un niveau nécessaire aux tâches suivantes : consultation, reproduction et diffusion de documents, ...

Structure des dépenses de personnel

Le personnel du syndicat est constitué d'un seul agent, non titulaire de la fonction publique territoriale. Aucune évolution de la structure de cet effectif n'est à envisager en 2018.

Engagements pluriannuels et dette

Le Syndicat mixte n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière. Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2018.

Eléments de mise en perspective pluriannuelle de l'activité du Syndicat

Un scénario d'engagement des travaux du SCoT a été présenté au Comité syndical du 4 septembre 2017, selon un calendrier visant à :

- ♣ Validation du diagnostic février 2018 ;
- ♣ Validation du PADD septembre 2018 ;
- ♣ Validation du DOO février 2019 ;
- ♣ Arrêt du projet mai 2019 ;
- ♣ Approbation début 2020.

A partir de ce calendrier, une projection budgétaire pluriannuelle 2017-2020 est proposée et qui tient compte, en dépenses (cf. annexe 3) :

- des missions d'étude et d'animation du syndicat,
- du fonctionnement courant du syndicat mixte (sur la base, notamment, d'un effectif, sans changement, d'un seul agent).

Le choix, d'un calendrier de travaux d'élaboration assez resserré (2018-2020) induit un surcroît d'activité sur ces trois exercices. Cependant, au regard des excédents dégagés lors des précédents exercices (2015, 2016 et 2017), il ne devrait pas se traduire, au niveau des cotisations à appeler auprès des EPCI membres, par une augmentation importante de celles-ci par rapport aux années antérieures

Sur proposition du Président, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2018.

QUESTIONS DIVERSES : ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SCOT

Monsieur le Président présente aux conseillers syndicaux les propositions du groupement chargé de l'élaboration du SCOT.

Des instances de réflexion

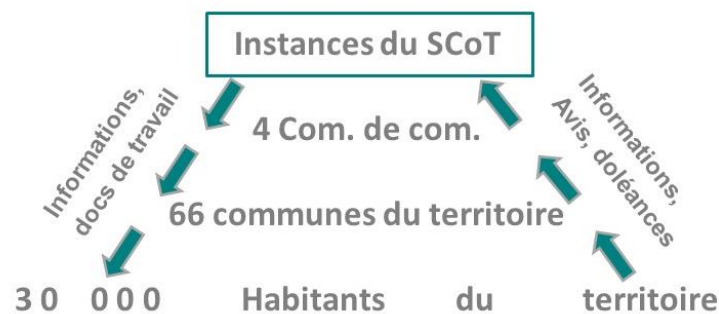
- Groupes de travail thématiques : élus, techniciens, PPA, personnes ressource.
 - Ateliers thématiques,
 - Ateliers techniques,
- Le comité de pilotage : élus référents, techniciens, personnes publiques associées, personnes ressource
 - Ateliers transversaux (1 à chaque phase avant validation de la phase).
- Assemblées plénières : élus du territoire
 - Présentation de l'avancée du travail à des étapes-clef.

Des instances de décision

- Le bureau politique (en cas de besoin) :
 - Arbitrages politiques
- Le comité directeur (comité syndical) :
 - Validation des phases :
 - Enjeux du diagnostic,
 - Débat du PADD,
 - Arrêt
 - Approbation

Il rappelle les impératifs de la gouvernance du SCOT :

- Une mobilisation continue des diverses instances de travail.
- Des échanges descendants/ascendants fluides et fréquents.



Il est demandé qu'éviter une diffusion de l'information superficielle : il faut associer les élus le plus largement possible aux groupes de travail et autres réunions liées à l'élaboration du SCOT.

De plus des réunions spécifiques au SCOT seraient nécessaires au sein des communautés de communes membres, voire des communes quand celles-ci en feraient la demande.

Monsieur le Président rappelle le calendrier des prochains mois :

4 et 5 décembre 2017 :

Ateliers thématiques du diagnostic

Février 2018 :

Validation transversale du diagnostic par le comité de pilotage et le comité syndical

Suite à cette présentation, Monsieur le Président demande aux élus présents de se prononcer sur les propositions de gouvernance du SCOT.

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la gouvernance du SCOT telle que définit précédemment.

QUESTIONS DIVERSES : COMPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LES ATELIERS THEMATIQUES

Comme indiqué précédemment, les ateliers thématiques se dérouleront les lundi 4 et mardi 5 décembre 2017.

6 groupes de travail ont été identifiés :

- **Armature territoriale** : Armature villageoise, habitat, équipements,
- **Economie** : Zones d'activités, commerce,
- **Mobilités** : Déplacements, aménagement numérique,
- **Environnement - état des lieux** : espaces agricoles et forestiers, continuités écologiques, eau, risques/nuisances, loi montagne et loi littoral,
- **Environnement - leviers de développement** : agriculture, gestion forestière, énergies renouvelables, tourisme,
- **Consommation foncière** : Evolution des villages, lotissements, dents creuses, mitage...

Les groupes de travail seront composés sur la base suivante :

- Chaque groupe doit être constitué de 20 à 30 membres,
- Ils doivent être composés prioritairement des élus du comité syndical et des communautés de communes membres du syndicat,
- Parmi, ces élus, certains doivent être « spécialistes » des thèmes traités dans les groupes.
- Ils sont également ouverts aux techniciens, personnes ressources et personnes publiques associées,

Ces groupes doivent être identiques, stables pour les 3 phases du SCoT.

A partir des informations fournies précédemment, Monsieur le Président propose d'associer tous les conseillers communautaires, et des techniciens communautaires aux groupes de travail pour les ateliers thématiques (en plus des personnes publiques associées dont la liste a été arrêtée précédemment).

Sur proposition du Président, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la composition des groupes de travail des ateliers thématiques tels que définis précédemment.

La séance est close à 21h30.

La prochaine réunion du comité syndical est prévue

le mardi 20 février 2017 à 18h30

en salle du conseil de la Mairie de Mauriac.